

Communications municipales à la séance du Conseil communal du 2 novembre 2018

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers,

La Municipalité vous fait part des communications suivantes :

1) Amélioration de la mobilité douce à la route du Bois

La Municipalité souhaite améliorer la mobilité douce à la route du Bois, à la hauteur des passages inférieurs sous l'autoroute, lesquels seront concernés par les travaux liés à la suppression du goulet d'étranglement de Crissier (augmentation de la capacité de l'échangeur d'Ecublens).

Dans ce but, elle a adjugé le mandat d'étude du « projet partiel » au bureau SD ingénierie Lausanne SA pour un montant de Fr. 36'324.30 TTC. Ce montant sera comptabilisé au compte n° 430.5010.152 et financé par la disposition n° 4 « Autorisation générale d'engager des dépenses pour des crédits d'étude » du préavis de début de législature n° 2016/16.

2) Séisme et tsunami en Indonésie – Don à l'organisation Medair

Le 28 septembre 2018, un tremblement de terre d'une magnitude 7.5 sur l'échelle de Richter, puis un tsunami avec des vagues atteignant jusqu'à 6 mètres de haut, ont successivement frappé l'île indonésienne des Célèbes et causés de très nombreux décès.

Sensible à cette situation d'urgence, un don de Fr. 1'000.- a été versé à l'organisation Medair, en sus de la subvention annuelle. Cette aide contribuera à répondre aux besoins humanitaires urgents, tels que la distribution de produits de première nécessité.

3) Statistique des demandeurs d'emploi

Régulièrement, la Municipalité vous remet les graphiques comprenant les derniers chiffres connus concernant l'évolution du chômage pour la population d'Ecublens.

Les chiffres communiqués concernent non seulement les chômeurs, mais aussi les demandeurs d'emploi. La différence n'étant pas si évidente que cela, nous vous en rappelons ci-dessous les définitions telles que données par l'Office régional de placement (ORP) :

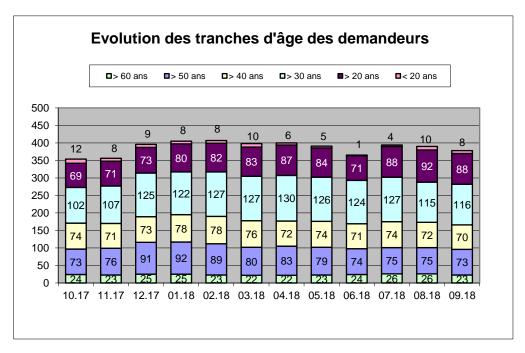
- chômeurs : toute personne inscrite à un ORP qui ne travaille pas et qui est disponible de suite en vue d'un placement ;
- demandeurs d'emploi : toute personne inscrite à un ORP (y compris les chômeurs).

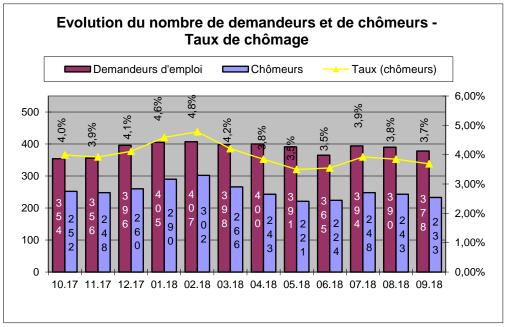
Ces deux catégories ne sont pas forcément liées au versement d'une indemnité chômage.

D'autre part, vous pourrez trouver de plus amples renseignements et détails sur le sujet en vous rendant sur le site internet de l'administration cantonale à l'adresse suivante :

https://www.vd.ch/themes/economie/emploi-chomage/statistiques-du-chomage/

Vous y trouverez notamment des statistiques plus détaillées, mais uniquement à l'échelle du Canton et du District.





4) Population

Situation au 30 septembre 2018 : 12'946 habitants (12'727 au 30 septembre 2017).

La Municipalité